



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2022 - 005  
Séance du 11 mars 2022

Avenant à la convention de subvention 2022 de l'université à l'ASUA

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 24*

*Nombre de membres représentés : 6*

*Nombre de vote pour : 30*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

L'avenant à la convention de subvention 2022 de l'université à l'ASUA annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 11 mars 2022

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**AVENANT 1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS  
2022**

Entre :

**L'Université d'Artois** sise 9 rue du temple Arras, représentée par son Président, Pasquale Mammone,

Et

**L'Association Sportive de l'Université d'Artois (ASUA)**, association déclarée à la préfecture sous le numéro W621001923, représentée par son Président, Christian Neuville,

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Artois en date du 10 décembre 2021*

*Vu la convention initiale d'attribution de subvention, en date du 10 décembre 2021*

**Article 1 - Objet**

A l'article 2 de la convention susvisée, après « Le montant de cette subvention est fixé à 25 000 € », l'alinéa suivant est inséré : « Ce montant est complété d'un montant de 40 430,32 €, en raison de recettes perçues au titre de la CVEC. La subvention totale au titre de l'exercice 2022 est donc de 65 430,32 € ».

**Article 2**

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Arras, le 19 mars 2021

Le Président de l'association,

Christian NEUVILLE

Le Président de l'université,

Pasquale MAMMONE